

L'Écho du Tescou



Bulletin municipal d'information | Janvier 2023



Une coupe de Mauzac de Terride et des galettes à la frangipane du fournil salvagnacois, il n'en fallait pas moins pour fêter joyeusement et avec un brin d'émotion, le départ à la retraite d'Alain Barreau, responsable technique et figure emblématique de Salvagnac ainsi que le départ de Christelle Torente, secrétaire de mairie qui s'envole vers une autre commune, après quelques années au service de la municipalité. Les « nouveaux » se mettent avec enthousiasme et confiance dans l'habit de leur nouvelle fonction. Il s'agit de Samuel Jaussaud, au service technique et de Mike Perez au secrétariat de mairie.

Sommaire

Le mot du maire.....	p 2
Comptes rendu des Conseils municipaux.....	p 3
Vie publique, sociale et économique	
Actualités du CCAS.....	p 5
Les droits des demandeurs d'asile.....	p 11
La sobriété énergétique.....	p 12
Secours catholique.....	p 12
Diagnostic de l'ONF sur le parc des arbres.....	p 13
Enfance	
La semaine de Noël à l'école.....	p 14
Parcoursup.....	p 15
Apprendre à mieux respirer à votre enfant.....	p 16
Culture	
La Scène Nationale d'Albi.....	p 17
Ass. Culturelle du Pays Salvagnacois.....	p 17
Annette Cunnac, artiste salvagnacoise.....	p 19
Vie associative	
Les Restos du Cœur.....	p 20
Lumen&Co.....	p 20
Les Jardins Partagés.....	p 20
Association Karavane Centenaire du Monument aux Morts.....	p 22
Naturaludik.....	p 22
Le Café Au bord du Monde.....	p 22
Le Galetas.....	p 23
Vie pratique	
Agenda des manifestations.....	p 24
État Civil et infos utiles.....	p 25

L'Écho du Tescou n° 147

Bulletin municipal de la Mairie de Salvagnac - Parution trimestrielle
mairie@salvagnac.fr

Directeur de publication

Bernard Miramond

Les membres du comité

Régine Added, Frédérique Massat, Mireille Brunwasser, Sonia Aubertin, Evelyne Grousset

Avec la participation de

Christelle Torrente, secrétaire de mairie

Merci aux contributeurs particuliers de ce numéro**Mise en page**

Tim Bastian

« Agis dans ton lieu, pense avec le monde »



J'aime la sagesse et la lucidité de cette déclaration d'Edouard Glissant, écrivain engagé, qui nous aide à comprendre le monde, ses incohérences et la place que devraient occuper nos communes rurales au sein de superstructures politiques déshumanisées.

Alors voilà les vœux qu'il m'inspire pour 2023 :

Ne nous résignons pas à avaler les couleuvres d'un monde qui prône éternellement l'abondance et le profit, qui encourage les préjugés des obstinés, qui ferme les yeux sur les injustices, qui détourne la tête face à une crise sociale et climatique dont les effets s'accroissent un peu plus chaque jour.

Participons tous ensemble à la construction et à l'amélioration de notre espace commun, poursuivons notre désir de rencontres, de liens entre nos différences qui constituent notre richesse essentielle. C'est ça la condition de la fraternité et de la citoyenneté.

Retrouvons notre droit à l'optimisme, si malmené ces derniers temps. Surmontons nos défaites passagères et nos contrariétés, voyons plus loin que le présent. C'est à cette idée que je m'accroche dans mon rôle de maire, pour apporter à Salvagnac des horizons multiples. C'est avec le soutien de mon équipe municipale que j'affronte les défis qui se présentent, qu'ils soient démocratiques, sociaux et écologiques.

Dans une volonté de sobriété nécessaire, nous avons supprimé l'éclairage du village la nuit et diminué les illuminations de Noël. Le village n'en a pas été plus triste pour autant et le marché de Noël, grâce à la participation de tous, a raisonné de sa bonne humeur et de ses nombreux talents.

Nous avons poursuivi la création de cheminements doux, la rénovation de routes, l'aménagement d'espaces verts. Pour 2023, nous gardons le cap pour rendre pérenne la sobriété dans notre fonctionnement et dans nos réalisations. Nous étudions la possibilité d'implanter des panneaux photovoltaïques et agri-photovoltaïques pour gagner en autonomie énergétique.

2023 sera l'année du sport et du foot en particulier avec tous les travaux qu'imposent un été caniculaire, un vieillissement des installations et des terrains de sport.

Un ami et agent communal depuis plus de 32 ans s'en va parcourir les contrées insoupçonnées d'une retraite certainement active et fertile. Avec son complice Gérard Maurel, notre futur jeune retraité a formé un sacré tandem. Généreux de son temps et de son savoir, Alain Barreau, fait partie de l'âme de Salvagnac. Aucune pierre ne lui est étrangère, aucun recoin du village ne lui échappe, Alain incarne la serviabilité et sous son aspect parfois bourru se niche un grand cœur, qui lui vaut toute la sympathie des habitants. Bosseur et pas avare de son temps, Alain laisse une empreinte profonde dans la commune et c'est réconfortant de savoir qu'il ne sera pas loin ! Nous lui souhaitons une bonne retraite et nous engageons à ne pas trop le déranger !

Christelle Torrente notre secrétaire de mairie, va elle aussi nous quitter pour un poste similaire dans une commune plus proche de son domicile. Nous avons cheminé ensemble pendant 6 années, traversant vaillamment maints bouleversements administratifs. Son sourire, son amabilité et son efficacité ont contribué à amorcer chaque changement avec sérénité, tout en conduisant la barque du secrétariat dans le bon axe, et à tous ces égards, nous la remercions et lui souhaitons le plein épanouissement dans ce nouveau poste.

Les nouvelles recrues de l'année 2023 sont Samuel Jaussaud, à la technique et Mike Perez, au secrétariat. Bienvenue à tous les deux, vous aurez très vite l'occasion de les rencontrer.

Comment se quitter sans évoquer l'école de Salvagnac et sa cantine, objet de toute notre attention et de nos convictions. Son fonctionnement comme nous l'entendons est actuellement mis à mal. La cuisine doit être confectionnée sur place, par des cuisinières ou cuisiniers qualifiés, avec des produits sains et locaux, comme le prévoit le « Projet alimentaire territorial » initié par la Communauté d'Agglomération. Tel est notre crédo, nous n'en démordons pas parce que le sujet est d'une telle évidence que penser autrement la cantine, relèverait de l'inconscience et du désintérêt pour l'éducation et la santé de nos enfants. C'est aussi la chance et l'avenir de nos zones rurales.

Voilà rapidement esquissés, le tableau de 2023 où nos choix politiques seront plus que jamais prépondérants, pour la qualité de nos vies et notre avenir à tous.

C'est pourquoi, je vous souhaite avec force, une année d'action, avec sincérité, une année de bien-être et de pleine santé, avec chaleur et de tout cœur, une belle année où le bonheur et l'amitié se complètent, en famille, entre amis, entre voisins et connaissances, dans vos associations, partout où la connivence renforce et épanouit.

Bernard Miramond, Maire de Salvagnac

Réunion du Conseil municipal du 8 décembre 2022

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 septembre 2022

Mise en place de l'assistance progiciels Berger-Levrault avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn

Suite à un partenariat entre Berger Levrault et l'Association Des Maires 81 (l'ADM 81) à compter du 1^{er} janvier 2023 cette dernière sera en mesure d'assurer l'assistance, la mise en service et la formation des progiciels de la gamme e.magnus, en lieu et place de Berger Levrault.

Un contrat de prestation d'assistance progiciels avec l'ADM 81 doit être signé pour une durée de 4 ans avec un montant forfaitaire annuel de 1 074.72 € HT soumis à revalorisation annuelle.

À l'unanimité le Conseil Municipal autorise M le Maire à signer le contrat de prestation, les bons de commande nécessaires et à prendre toute décision concernant le contrat de prestation d'assistance progiciels ainsi que toute décision concernant les avenants.

Dossier leader valorisation du petit patrimoine – entente Senouillac

Malgré le retrait de la commune de Rabastens de l'entente constituée, les travaux seront réalisés comme envisagés. Le dossier Leader pour les Fonds Européens sera maintenu et déposé dans les délais initialement prévus. Le plan de financement reste inchangé pour Salvagnac seul le titre du projet devient « Programme de valorisation du patrimoine bâti des communes de Brens, Larroque, Montels, Salvagnac, Saint-Urcisse, Sainte-Cécile du Cayrou, Senouillac ».

Voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Caution salle basse du château

Consulter document en mairie

Retenue financière en cas de perte ou de dégradation de matériel prêté

Consulter document en mairie

Modification réservation des salles

Nombre de réservations possibles pour résidences dans les diverses salles :

> 3 par saison à l'Ecrin

> 3 supplémentaires dans les autres salles confondues

L'an deux mil vingt deux, le 8 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur MIRAMOND Bernard, Maire.

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12 - votants : 14

absents : 3 - procurations : 2

Date de la convocation : 28/11/2022

Date d'affichage : 28/11/2022

Etaient présents :

Mireille BRUNWASSER

Olivier LECOMTE

Frédérique MASSAT

Roland BALARAN

Régine ADDED

Yves GERAUD

Antoinette PRADIER

Maxime LOGER

Edwige ALBAULT

Christel LAGARRIGUE

François ANCILOTTO

Absent ayant donné

procuration :

Philippe CHANEZ

a donné procuration

à Mireille BRUNWASSER

Sonia AUBERTIN

a donné procuration

à Mireille BRUNWASSER

Etaient absents :

Virginie CHEVALIER

Secrétaire de séance :

Mireille BRUNWASSER

Christelle TORENTE

- Les réservations pour résidences à l'Ecrin ne seront possibles que les dernières semaines complètes de chaque mois ainsi qu'en période de vacances scolaires. Le tarif « fluides » de l'Ecrin sera appliqué lors de l'utilisation de chaque salle pour une résidence.

Chaque association salvagnacoise pourra demander, pour une manifestation par saison, la livraison et le retrait par le service technique de matériel emprunté (tables, chaises, podium...)

Décision modificative (DM) au 739211

Lors de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), le montant de l'AC (Attribution de Compensation) voirie a été modifié, il y a donc lieu de procéder à son règlement d'un montant de 5 089 €.

Afin de pouvoir la régler une DM sera faite du compte 615221 vers le compte 739211.

Voté à l'unanimité.

Décision modificative (DM) pour l'opération 20175

Cette opération n'ayant pas été prévue au budget il y a lieu de faire une DM pour régulariser. Cette dernière sera effectuée de l'opération 20198 vers l'opération 20175 pour un montant de 744 €.

Voté à l'unanimité.

Création de la commission culture

Il est proposé la création d'une commission culture, les membres seront les suivants :

B. MIRAMOND - M. BRUNWASSER - F. MASSAT

A. PRADIER - R. ADDED - E. ALBAULT - F. ANCILLOTO

Tarif de l'occupation de l'espace public (Terrasses)

Une proposition de tarif est faite : 1€ le m² à l'année ou 50 € forfaitaire.

À réfléchir, sera voté lors d'un prochain conseil municipal.

Rapport de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

Une révision des attributions de compensation portant sur la voirie a eu lieu pour notre commune. De ce fait, il y a lieu d'approuver le rapport de la CLECT en date du 20 septembre dernier. Le nouveau montant de l'attribution de compensation que nous devons verser annuellement à l'Agglomération Gaillac-Graulhet est 106 154 €.

Voté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Personnel – création de postes

Suite au départ à la retraite d'un agent technique, un agent va être recruté en contrat de travail de droit public à durée déterminée pour un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 381 – indice majoré 352 du grade de recrutement avec une IFSE de 550 €.

Voté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Egalement, la mission de responsable du service technique sera assurée par un agent technique en place qui sera nommé chef d'équipe et percevra une IFSE d'un montant de 600 € pour exercer ses nouvelles fonctions.

Voté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Suite à la mutation de la secrétaire de mairie, un poste de rédacteur est créé. Ce dernier sera rémunéré sur l'indice brut 389 – indice majoré 356 avec une IFSE de 200 €.

Voté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Vote du RIFSSEP pour les agents de catégorie B

> IFSE montant maximal annuel : 14 650 €

> CIA montant maximal : 1 995 €

Voté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Spectacle pour le bal du 14 juillet 2023

Pour le bal du 14 juillet 2023 nous avons retenu le groupe En Bal et Vous de la Compagnie Astor et la Patronne, qui avait bien fonctionné il y a 2 ans. Le coût de la représentation est de 4 000 €. Nous pouvons bénéficier de 40% d'aide à la diffusion de proximité de la Région Occitanie.

Voté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Séance levée à 00 h 30

VIE PUBLIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Actualités du CCAS

(veille documentaire tirée du site servicepublic.fr)

Le marché de Noël, porté par l'association du 3^e âge au profit du CCAS, a eu lieu dimanche 11 décembre 2022 sous la halle de la mairie. Quelques exposants n'ont pas pu être présents car souffrants et la calèche du père Noël n'a pas pu non plus arriver jusqu'à nous ! Malgré tout, le père Noël a pu distribuer ses petits cadeaux aux enfants et la communauté anglaise a su nous communiquer toute sa joie de vivre ! La générosité des exposants et des visiteurs nous a permis de faire un bénéfice de 547€ : un grand merci à tous et toutes ! Le Centre Communal d'Action Sociale de Salvagnac est composé d'élus et de membres bénévoles. Le comité est présidé par le maire de la commune et se réunit régulièrement pour la gestion et le vote de son budget, l'attribution des aides sociales facultatives, l'organisation des manifestations ayant pour objectif de récolter des fonds (loto, marché de Noël). Le budget repose sur les dons et les bénéfices de diverses manifestations. Le CCAS est le relais de la politique sociale voulue par l'équipe municipale : lutter contre les inégalités, répondre dans un souci de proximité et dans la mesure de ses compétences aux besoins de la population en risque de précarité. Il travaille en synergie avec les associations locales telles que les Restos du Cœur, le Secours Catholique et les services sociaux de la Maison Des Solidarités de Gaillac (permanence le troisième mardi matin du mois à la mairie de Salvagnac) Chaque fin d'année, le CCAS organise une distribution de colis de Noël pour les « anciens » du village âgés de plus de 80 ans. Pour toute demande, vous pouvez vous adresser en mairie afin d'être orienté-es vers un de nos membres. Permanence organisée le 1^{er} samedi matin du mois de 9h à 12h.



YVES RAYMOND

HABITAT

L'application Ecowatt : pour une consommation responsable de l'électricité

Alors que la consommation d'électricité s'annonce tendue cet hiver, le dispositif Ecowatt a été conçu pour permettre à chacun d'agir sur sa consommation d'électricité afin d'anticiper les risques de coupure hivernale. À quel moment devez-vous réduire votre consommation, faut-il débrancher vos appareils électriques ? Le site internet MonEcoWatt, bientôt décliné en application, vous accompagne dans cette démarche. Explications avec Service-Public.fr.

Ecowatt est un dispositif citoyen mis en place par le gestionnaire du réseau électrique français RTE, en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Déjà disponible depuis plusieurs années dans certaines régions de France avec le site internet MonEcoWatt (Bretagne, Provence-Alpes-Côte d'Azur), ce

service va être étendu d'ici le début de l'hiver à l'ensemble du territoire à travers une application.

Ecowatt se présente comme une météo de l'électricité en informant en temps réel sur le niveau de consommation des Français. Il s'agit d'inciter les particuliers, les entreprises et les collectivités à limiter leur consommation, et plus particulièrement sur des périodes ciblées où le réseau est sous tension (notamment dans les tranches horaires 8 heures-13 heures et 18 heures-20 heures). C'est la seule solution, selon RTE, d'éviter les délestages.

Parmi les écogestes préconisés : la baisse du chauffage, la fermeture des volets et/ou rideaux dès la tombée de la nuit ou en cas d'absence, la réduction des éclairages publics et privés, le report de l'utilisation des appareils électriques les plus consommateurs...

À savoir : À partir de prévisions établies par RTE sur la consommation d'électricité, chaque journée est classée selon un code couleur :

> vert : niveau de consommation « raisonnable » ; ►

- ▶ orange : consommation « élevée » ;
- ▶ rouge : consommation « anormalement élevée, avec risque de coupure d'électricité ».

Le site Ecowatt propose par ailleurs un système d'« alertes vigilance coupure » pour vous avertir en cas de tensions sur le réseau électrique et de potentielles coupures de courant dans votre région. L'application mobile, prévue avant l'hiver, proposera aux usagers de recevoir directement les alertes sur leur smartphone. L'inscription est déjà disponible sur le site Ecowatt : www.monecowatt.fr

Contrôle et entretien de chaudière : la vérification du thermostat devient obligatoire

Le contrôle annuel obligatoire de l'état de la chaudière dans un logement individuel ou un immeuble collectif comporte désormais la vérification de la présence d'un thermostat et de son bon fonctionnement. C'est ce que précise un arrêté publié au Journal officiel du 25 novembre 2022. Cette disposition s'inscrit dans le cadre du plan de sobriété énergétique présenté le 6 octobre 2022 par le Gouvernement. Cette nouvelle disposition concerne toutes les chaudières, qu'elles soient individuelles, collectives ou d'entreprise, et quelle que soit l'énergie utilisée (gaz, fioul, bois, charbon ou multicom bustibles). Les pompes à chaleur, les appareils de chauffage avec ventilation sont également concernés. En effet, un matériel de chauffage non révisé et mal réglé entraîne des surconsommations importantes d'énergie, de l'ordre de 8 % à 12 % d'après le ministère de la Transition écologique. De plus, une chaudière non régulièrement entretenue produit davantage de gaz à effet de serre et de polluants. Le professionnel chargé du contrôle et de l'entretien de votre chaudière doit désormais vérifier si votre appareil est équipé d'un système de régulation automatique de la température (thermostat) ou non et si celui-ci fonctionne bien. Il doit également vérifier que les réseaux de chaleur ou de froid sont bien isolés.

À savoir : Si vous êtes équipé d'une chaudière au gaz, fioul, bois, charbon ou multicom bustibles dont la puissance est comprise entre 4 et 400 kilowatts, vous êtes tenu de faire contrôler et entretenir votre équipement chaque année. En cas de remplacement ou d'installation d'une chaudière, le premier entretien doit être réalisé au plus tard au cours de l'année civile qui suit.

En l'absence d'entretien annuel, si vous êtes locataire, votre bailleur peut retenir le montant de l'entretien sur le dépôt de garantie. Votre assurance peut refuser de vous indemniser en cas de sinistre.

Avec la prime programmeur du programme de certificats

d'économies d'énergie (CEE), vous pouvez bénéficier d'une aide de 65 € maximum pour financer l'installation d'un programmeur sur une chaudière existante

L'absence de compteur Linky en 2023 pourrait vous coûter près de 50 € par an !

À partir du 1^{er} janvier 2023, si vous n'avez pas transmis au moins un relevé d'index de consommation depuis un an, vous devrez payer 8,30 € tous les deux mois en plus de votre facture d'électricité

Linky est le compteur intelligent installé depuis 2015 par Enedis France, permettant aux fournisseurs d'énergie de relever à distance la consommation d'électricité.

Au 31 décembre 2021, 34 millions de compteurs étaient installés, soit 90 % des clients Enedis.

À partir de 2023, les ménages ayant refusé l'installation du compteur Linky, et qui n'auront pas communiqué au moins un relevé d'index en 2022, devront payer une indemnité pour couvrir ce service, quel que soit leur fournisseur d'énergie. C'est ce qu'a décidé la Commission de régulation de l'énergie (CRE) dans une délibération de mars 2022.

Combien devrez-vous payer à partir de 2023 si vous n'êtes pas équipé ?

Plusieurs cas de figure se présentent si vous ne disposez pas de compteur Linky :

- ▶ Vous n'avez pas communiqué d'index de consommation à Enedis depuis un an : Enedis devant procéder à ces relevés, vous êtes redevable, à partir du 1^{er} janvier 2023, de cette intervention pour un montant de 8,30 € tous les deux mois (soit 49,80 € HT par an). Vous êtes concerné uniquement si vous n'avez communiqué aucun relevé d'index au cours des 12 derniers mois (soit sur toute l'année 2022).

- ▶ Vous réalisez et communiquez au moins une fois par an à Enedis un auto-relevé de votre consommation à partir de votre compteur ancienne génération : dans ce cas, vous bénéficiez encore de la gratuité du service, et ce jusqu'en décembre 2024.

Si en janvier 2025, vous n'êtes toujours pas équipé d'un compteur Linky, sachez que vous ne bénéficierez plus de la gratuité, que vous réalisiez ou non d'auto-relevés. Sauf si la pose du compteur Linky s'avère impossible pour des raisons techniques.

MOBILITE

Un site de covoiturage gratuit vient d'être lancé sur la plate forme SIGNAL.

Il s'agit du groupe « Covoiturage Salvagnac ». Il est destiné

à mettre en lien des personnes qui souhaitent se déplacer aux alentours du village dans un rayon ALBI-GAILLAC-LA-VAUR-RABASTENS(gare)-MONTAUBAN. Dans un but d'entraide, il permettra une baisse de l'empreinte carbone collective sur notre territoire. Il peut répondre également au manque de transport entre Salvagnac et Rabastens, sujet à l'étude actuellement avec la commission transport de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Pour rejoindre le groupe :

- ▶ Installer l'application SIGNAL sur votre téléphone

- ▶ Demander une invitation à l'adresse suivante :

frederique.massatz@wanadoo.fr ou 06 82 01 07 53 par texto

Il sera simplement demandé de n'utiliser ce groupe que pour des demandes ou des offres de déplacement. Si une offre vous intéresse, merci de continuer la conversation en dehors du groupe pour ne pas saturer le site.

Vous pouvez sur votre application SIGNAL, gérer les notifications, les rendre silencieuses par exemple

Les messages du groupe sont réglés pour être éphémères et disparaîtront au bout d'une semaine

Prix des péages : une hausse moyenne de 4,75 % en 2023

Une augmentation moyenne de 4,75 % est attendue en février 2023 sur les tarifs de péage pour les véhicules particuliers. La ristourne accordée aux automobilistes réalisant des allers-retours réguliers passera par ailleurs de 30 à 40 %.

Indemnité carburant 2023 : 100 euros pour les travailleurs modestes

La remise sur les carburants de 10 centimes d'euro par litre depuis le 16 novembre prend fin le 31 décembre 2022. En 2023, l'indemnité carburant sera plus ciblée et concernera les Français les plus modestes qui utilisent leur véhicule (voiture ou deux-roues) pour aller travailler.

La Première ministre a annoncé le 7 décembre 2022 qu'une indemnité carburant de 100 € pour l'ensemble de l'année 2023 serait versée aux travailleurs les plus modestes.

Quelles sont les personnes concernées ?

L'indemnité carburant de 100 € concerne les 50 % des ménages les plus modestes qui ont besoin de leur véhicule (voiture, deux-roues) pour se rendre sur leur lieu de travail, c'est-à-dire ceux qui sont situés dans « les cinq premiers déciles », inférieur ou égal au niveau de vie médian, jusqu'à 22 040 € annuels.

Cette indemnité est versée par personne et non par foyer.

Comment obtenir cette indemnité carburant ?

Pour bénéficier de cette indemnité carburant, il faudra **obligatoirement en faire la demande.**

Si vous êtes éligible à cette aide, vous devrez vous rendre à partir du début de l'année 2023 sur le site impots.gouv.fr et :

- ▶ rentrer votre numéro fiscal ;

- ▶ rentrer votre plaque d'immatriculation ;

- ▶ remplir une déclaration sur l'honneur indiquant que vous avez besoin de votre voiture pour aller travailler.

L'aide de 100 € sera ensuite directement versée sur le compte bancaire que vous avez communiqué à l'administration fiscale, sans démarche supplémentaire de votre part.

SANTE

INFOS COVID

Depuis le 3 octobre dernier, une campagne de vaccination automnale contre le virus de la covid-19 a été lancée.

Figurent dans la cible de ce rappel les personnes suivantes :

- ▶ résidents d'EHPAD et USLD, quel que soit leur âge ;

- ▶ personnes âgées de 60 ans et plus ;

- ▶ personnes immunodéprimées quel que soit leur âge ;

- ▶ personnes souffrant d'une ou plusieurs comorbidités (soit les personnes à risque de forme grave de Covid-19) ;

- ▶ femmes enceintes, dès le premier trimestre de grossesse ;

- ▶ personnes vivant dans l'entourage ou en contact régulier avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables, dont les professionnels des secteurs sanitaire et médico-social.

Les personnes vulnérables sont celles figurant dans les catégories listées ci-dessus. Une personne jeune, sans comorbidité, qui voit régulièrement des proches dans la cible est donc éligible.

Ce rappel peut être le premier, le deuxième ou le troisième rappel suivant les cas, c'est-à-dire, une troisième, quatrième, ou cinquième injection. La seule condition à remplir pour le recevoir est d'avoir terminé son schéma vaccinal initial et de respecter les délais en vigueur. Ce rappel peut être effectué :

- ▶ dès 3 mois après la dernière injection ou infection pour les personnes âgées de 80 ans et plus, ainsi que pour les résidents en EHPAD et en USLD et les personnes sévèrement immunodéprimées, quel que soit leur âge ;

- ▶ dès 6 mois après la dernière injection pour toutes les autres personnes éligibles. En cas d'infection récente par le virus SARS-Cov2, le rappel est recommandé dès 3 mois après l'infection, en respectant un délai minimal de 6 mois après la dernière injection.

Il est en outre rappelé l'importance de la vaccination anti-grippale chez tous les publics ciblés. ▶

► Les préservatifs seront gratuits en pharmacie pour les moins de 26 ans dès janvier 2023

Le 9 décembre 2022, le Président de la République a annoncé sur Twitter que la gratuité du préservatif en pharmacie concernera aussi les mineurs.

Elle vient s'ajouter à d'autres dispositions de prévention de la santé sexuelle des jeunes déjà prises ou prévues dans le Projet de loi de financement pour la Sécurité sociale (PLFSS) 2023 :

- › gratuité de la contraception pour les jeunes femmes jusqu'à 25 ans inclus
- › accès généralisé au dépistage sérologique du VIH dans tous les laboratoires de biologie médicale sans ordonnance et avec prise en charge à 100 %
- › élargissement du dépistage sans ordonnance en laboratoire de biologie médicale à d'autres IST et prise en charge du dépistage à 100 % pour les moins de 26 ans
- › prise en charge à 100 % de la contraception d'urgence, sans prescription, pour toutes les femmes.

Deux marques de préservatifs sont actuellement remboursées à hauteur de 60 % par l'Assurance maladie sur prescription d'un médecin ou d'une sage-femme, les 40 % restants étant couverts par les complémentaires santé.

ENVIRONNEMENT

Que prévoit le plan de sobriété énergétique pour les ménages ?

Le plan de sobriété énergétique a été annoncé le 6 octobre par le gouvernement. Son objectif : une réduction de 10 % de la consommation d'énergie d'ici 2024. Il concerne l'ensemble de la société : État, entreprises, collectivités et citoyens. Service-Public.fr vous informe des mesures concernant les particuliers et des aides annoncées en faveur des ménages dans le cadre de ce plan d'économie d'énergie. Le programme s'articule autour de 15 « mesures phares » destinées à lutter contre le gaspillage et à mieux gérer la consommation d'énergie dans tous les secteurs de l'économie, de l'administration publique et au sein des foyers. Pour les ménages, elles peuvent s'accompagner d'un soutien financier, afin d'inciter les citoyens à adopter les bons gestes, et dans un contexte de hausse conséquente des prix de l'énergie.

- › baisser la température du chauffage à 19 °C dans les pièces principales et à 17 °C dans les chambres ;
- › baisser la température de son chauffe-eau à 55 °C ;
- › éteindre les appareils qui ne sont pas utilisés ou en veille ;
- › décaler l'usage de certains appareils en dehors des heures de pointe (8h-13h/18h-20h) afin d'éviter des coupures en

cas de pics de consommation ;

- › s'équiper de thermostats programmables. Une prime allant jusqu'à 65 € par ménage pour installer un programmeur sur une chaudière existante est possible via le programme de certificats d'économies d'énergie (CEE)³.

Un « bonus sobriété », déjà proposé par certains fournisseurs d'énergie, devrait être élargi. Les ménages qui réduisent leur consommation énergétique pourront recevoir une prime sur leurs factures de gaz et d'électricité. Aucun montant n'a pour l'instant été communiqué.

Jusqu'à 9 000 euros d'aide pour installer une pompe à chaleur avec MaPrimeRenov'

Covoiturage encouragé

A partir du 1^{er} janvier 2023, un bonus financier sera attribué à toute personne qui s'inscrit sur une plate-forme de covoiturage. Son montant avoisinera les 100 €. Les trajets aussi bien quotidiens que de longue distance sont concernés.

Indemnisation de télétravail revalorisée pour les agents publics

Le recours au télétravail fait partie des mesures encouragées par le gouvernement cet hiver, notamment dans la fonction publique.

Le ministère de la Fonction publique annonce ainsi une revalorisation de 15 % de l'indemnisation de télétravail pour les agents publics. Elle passera de 2,50 € par jour à 2,88 € par jour, ce qui correspond à l'augmentation des prix de l'énergie annoncée pour début 2023.

Vitesse limitée à 110 km/h sur autoroute pour les agents publics

Les agents publics utilisant leur véhicule de service lors de trajets professionnels non urgents devront limiter leur vitesse à 110 km/h au lieu de 130 km/h sur autoroute et à 100 km/h au lieu de 110 km/h sur voie rapide. Cette mesure permet un gain de 20 % de carburant par trajet.

Comment se protéger contre les arbres des voisins ?

Un propriétaire ne peut invoquer un trouble du voisinage pour faire abattre un arbre sain et solidement ancré même à proximité immédiate de son habitation. Mais si des branches s'étendent sur sa propriété, il peut en exiger l'élagage. Telle est la solution apportée par la Cour de cassation à un litige qui opposait des particuliers au Conseil départemental de Loire-Atlantique.

Les vols intérieurs de courte durée bientôt supprimés en France

Les vols intérieurs de courte durée sur le territoire français vont être supprimés si une alternative de liaison ferroviaire directe de moins de 2h30 est possible. C'est ce que vient de valider la Commission européenne dans une décision du 1^{er} décembre 2022, avec quelques ajustements sur la mesure proposée par la France.

SOCIAL

Volontaires du Service civique : une aide de 100 € pour préparer le Bafa ou le BAFD

Vous avez effectué une mission de Service civique en 2022 ? Vous vous apprêtez à en faire une d'ici la fin de l'année ? Vous pouvez dans ce cas bénéficier d'une aide de 100 € pour passer votre Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) ou votre Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD). La réduction de 100 € s'applique automatiquement sur le prix de la formation délivrée par les organismes habilités. Pour en profiter, il faut présenter sa carte de volontaire ou son contrat de Service civique directement auprès de l'organisme de formation.

Vous pourrez profiter de ce dispositif d'aide entre le 1^{er} septembre 2022 et le 31 décembre 2023.

La mairie de Salvagnac a mis en place la permanence SALVA'CONNECTE pour vous accompagner dans vos démarches sur internet. N'hésitez pas à nous contacter

Hausse du coût de l'énergie : jusqu'à 600 euros d'aide d'Action logement pour les locataires en HLM

Vous êtes locataire d'un logement social et vous rencontrez des difficultés financières liées à la hausse du coût de l'énergie ? Vous pouvez bénéficier d'une aide financière d'Action logement, d'un montant maximum de 600 euros. Le dispositif sera en service à partir du 12 décembre 2022. Service-Public.fr vous en explique les conditions. Le bouclier tarifaire est étendu aux logements collectifs, mais la hausse du prix de l'énergie peut rester importante. Action logement (collecteur du 1% Logement) propose une aide pouvant atteindre 600 € aux locataires d'un logement social (HLM) en difficultés financières générées par l'augmentation du coût de l'énergie.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, vous devez :

- › être locataire, salarié ou non salarié, d'un logement social ;
- › avoir une augmentation de charges supérieure à 100 € par mois ou faire face à une régularisation de charges supérieure à 1 000 € sur les 12 derniers mois ;
- › disposer d'un reste à vivre inférieur à 15 € par personne et par jour, en raison de ce surcoût de charges.

Si vous êtes dans cette situation, vous devez contacter votre bailleur social. C'est lui qui constituera le dossier sur un outil en ligne dédié (Soli'Aide) mis en place par l'association Soli'AL qui gère cette aide financière. Ce service sera opérationnel dès le 12 décembre 2022.

Financée par un Fonds énergie mis en place par Action Logement, cette aide pourrait être accordée à 75 000 ménages locataires d'un logement social.

Ce dispositif est complémentaire du chèque énergie, et de l'aide exceptionnelle de 100 à 200 € qui sera versée à partir de décembre 2022, en fonction des revenus du foyer. **À savoir :** Le chèque énergie peut aussi être attribué aux locataires d'un logement social, à condition qu'il soit soumis à la taxe d'habitation (même si l'occupant en est exonéré). Ce chèque peut alors être utilisé pour le paiement du loyer et des charges.

Le gestionnaire d'un logement social non soumis à la taxe d'habitation peut le demander pour ses occupants, afin d'en déduire ensuite le montant forfaitaire (192 € par logement et par an) de leurs charges.

Passeports et cartes d'identité : un nouveau service en ligne pour trouver un rendez-vous en mairie

Vous essayez d'obtenir un rendez-vous en mairie pour une demande ou un renouvellement de pièce d'identité ? Face à l'affluence des demandes et à l'allongement des délais depuis plusieurs mois, l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) met en place un nouveau service facilitant la prise de rendez-vous en mairie.

www.passeport.ants.gouv.fr/services/acces-facilite-aux-rendez-vous-en-ligne-en-mairie

Pour cela, il vous faudra renseigner :

- › la distance maximale de recherche (20, 40 ou 60 km) ;
- › le motif du rendez-vous ;
- › le nombre de personnes faisant une demande ;
- › votre localisation.

Le moteur de recherche vous propose des communes et des créneaux de rendez-vous disponibles sur une période de 3 mois maximum, selon les critères que vous avez indiqués. Vous pouvez moduler les dates de début et de fin de recherche à l'aide du calendrier. Une fois le créneau ►

► choisi, vous êtes automatiquement redirigé vers le site de la mairie concernée pour prendre un rendez-vous en ligne. Toutes les mairies ne sont pas encore référencées dans le moteur de recherche. Pour plus d'informations, rapprochez-vous de votre mairie de référence.

Rappel : Pour effectuer votre demande ou votre renouvellement de carte d'identité ou de passeport, vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie, à condition que celle-ci propose ce service. Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile.

À noter : Il est conseillé de vérifier la validité de vos titres d'identité et de ne pas attendre le dernier moment pour les renouveler. Pour simplifier votre démarche d'obtention de carte d'identité ou de passeport, il est recommandé d'effectuer une pré-demande en ligne. Il faut ensuite se rendre en mairie pour finaliser votre dossier.

Pouvez vous cumuler Allocation Adulte Handicapé et retraite ?

Depuis le 20 janvier 2020, les titulaires de l'AAH atteignant l'âge de 62 ans peuvent continuer à la percevoir si :

- > leur taux d'incapacité est supérieur ou égal à 80 %
 - > leur pension de retraite est inférieure au montant de l'AAH
- S'ils remplissent ces conditions, pas de démarches particulières à faire pour continuer à percevoir l'AAH (919,86 euros par mois – le montant de la pension de retraite). Ils perçoivent automatiquement leur pension de retraite à titre définitif : 6 mois avant l'âge légal de départ à la retraite, la caisse de retraite informe l'assuré de l'attribution automatique de sa retraite personnelle.

Ils continuent à percevoir la Prestation Compensatoire du Handicap (PCH) s'ils en bénéficiaient avant 60 ans, de même pour la Majoration pour la vie autonome. S'il y a eu une activité professionnelle avant de percevoir l'AAH, il faut déposer le dossier de retraite aux caisses 6 mois avant 62 ans.

- Si le taux d'invalidité est compris entre 50 % et 79 % :
- > régime de retraite pour inaptitude
 - > il faut demander l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) en même temps que la retraite **6 mois avant les 62 ans**

En savoir plus sur les droits des demandeurs d'asile

Hébergement

Dès l'enregistrement de leur demande d'asile, ils peuvent bénéficier d'un hébergement dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) ou dans une autre structure similaire, en fonction de leur situation et des places disponibles. Ils y bénéficient d'un accompagnement social et administratif. En attendant que la demande soit examinée, ils disposent de droits portant sur la santé et le logement. Ils bénéficient également d'une aide financière. Si refus de l'hébergement qui est proposé, ils ne peuvent pas percevoir les autres formes d'aide. Ils bénéficient de cet hébergement pendant toute la durée d'examen de la demande d'asile, y compris pendant la période de recours devant la CNDA : Cour nationale du droit d'asile, ou jusqu'au transfert vers un autre pays européen. Si aucune place n'est disponible, ils sont inscrits sur une liste d'attente et peuvent être orientés vers des solutions provisoires d'hébergement, dans une structure collective ou un hôtel. Si l'asile est accordé, ils doivent quitter le lieu d'hébergement dans un délai de 3 mois, renouvelable une fois. Si l'asile est refusé, ils doivent quitter le lieu dans un délai d'un mois.

Travail

Les demandeurs d'asile n'ont pas de droit au travail durant leur procédure. De façon exceptionnelle, et après les 6 premiers mois qui suivent l'enregistrement de la demande par l'OFPPA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) une demande d'autorisation de travail peut éventuellement être demandée à la préfecture.

Aides financières : pour les majeurs, une allocation pour demandeur d'asile (Ada) peut être versée. Pour en bénéficier, il faut répondre aux 2 conditions suivantes :

- > Avoir l'attestation de demande d'asile

> Accepter les conditions matérielles d'accueil qui sont proposées (notamment l'hébergement) L'Ada est versée jusqu'à la décision définitive accordant ou refusant l'asile ou la protection subsidiaire.

Montant journalier de l'Ada :

Taille de la famille	Montant journalier	Montant journalier + montant supplémentaire
1 personne	6,80 €	14,20 €
2 personnes	10,20 €	17,60 €
3 personnes	13,60 €	21,00 €
4 personnes	17,00 €	24,40 €
5 personnes	20,40 €	27,80 €
6 personnes	23,80 €	31,20 €
7 personnes	27,20 €	34,60 €
8 personnes	30,60 €	38,00 €
9 personnes	34,00 €	41,40 €
10 personnes	37,40 €	44,80 €

Le montant supplémentaire n'est versé uniquement que lorsque la personne a accepté les Conditions Matérielles d'accueil mais que l'OFI ne l'a pas orientée en structure dédiée au demandeur d'asile (donc si la personne est à la rue, hébergée en foyer d'urgence 115, etc..) Ce montant supplémentaire n'est plus versé dès l'entrée de la personne en structure d'hébergement dédiée.

Accès aux soins : ils peuvent dans un premier temps recevoir des soins en cas d'urgence. Puis, lorsque la demande est en cours d'examen, ils peuvent bénéficier de la protection universelle maladie (Puma) : Il faut que la personne puisse justifier d'une présence d'au moins 3 mois sur le territoire français pour pouvoir bénéficier de la PUMA et de la C2S. Avant cela seul les soins d'urgence sont dispensés dans les PASS (permanence d'accès aux soins)

PASSAGE DE L'HIVER

Dispositions à prendre en cas de potentiel délestage sur le réseau électrique



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans le contexte de crise énergétique, la consommation d'électricité pourrait être supérieure à la production malgré les efforts collectifs de sobriété énergétique.

En dernier recours, une solution appelée « délestage » permet de réaliser des coupures temporaires, d'une durée de 2h, maîtrisées et localisées, par zone géographique, au moment des pics de consommation d'électricité le matin de 8h à 13h et le soir de 18h à 20h.

Ce dispositif est activé à la demande de RTE (gestionnaire du réseau de transport) et mis en place par Enedis (gestionnaire du réseau de distribution) directement sur le réseau électrique moyenne tension.

ÊTRE ALERTÉ SUR LE SITE WWW.MONECOWATT.FR

Rendez-vous sur le site www.monecowatt.fr pour vous inscrire à l'alerte « vigilance coupure » et participer aux actions de sobriété à travers des éco-gestes.

À RETENIR

- Les potentielles coupures temporaires peuvent intervenir
- Entre 8h et 13h
 - Entre 18h et 20h



EN PRATIQUE

JE N'AI PAS ACCÈS À INTERNET ?

Je peux appeler le **09 70 82 00 70** (serveur vocal)

MESURES DE PRECAUTIONS A PRENDRE

- Ne pas utiliser l'ascenseur
- Limiter l'ouverture de votre frigo et des fenêtres pendant la coupure
- Prudence lors de l'utilisation de bougies
- Ne pas recourir à des solutions d'alimentation électrique non sécurisées
- Ne pas manipuler le disjoncteur ni le compteur pendant la période de coupure

BON À SAVOIR

- Les techniciens d'Enedis ne sont pas impliqués dans le cadre des coupures temporaires liées au passage de l'hiver, elles seront réalisées à distance.
- Ces potentielles coupures temporaires ne sont pas effectuées via le compteur électrique.
- La réalimentation électrique s'effectuera automatiquement à distance sans aucune action de votre part.

En cas de travaux sur le réseau, téléchargez l'application Enedis à mes côtés ou contactez le Centre d'Appels Dépannage d'Enedis par téléphone 24h/24, 7j/7 : **09 726 750** + deux chiffres de votre département.

Enedis, qui sommes-nous ?

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Salvagnac à l'heure de la sobriété énergétique

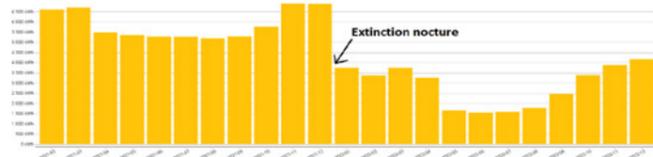
Nous n'avons pas attendu la flambée des prix de l'énergie pour faire la chasse au gaspillage énergétique dans la commune. En effet, inspirés par le scénario proposé par l'association Négawatt nous avons mis en place sur la commune un plan d'économie d'énergie basé sur 3 axes :

· **La sobriété** : ce mot qui était il y a encore quelques mois synonyme de « retour à l'âge de pierre » est désormais à la mode mais à Salvagnac cela fait plusieurs années que nous suivons cet adage : « l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas ». Depuis le début du mandat nous avons mis en place plusieurs mesures visant à réduire les consommations énergétiques de la commune :

· Arrêt de la production d'eau chaude de la salle omnisports qui alimentait uniquement un lave main (car les douches sont hors services),

· Programmation de la rénovation énergétique des bâtiments communaux :

· Mairie en 2024



· A l'étude : école des barrières, logements communaux...

- L'efficacité :

· Programmation horaire pour le chauffage et la climatisation des bâtiments communaux (réduit de nuit et en inoccupation)

· À l'étude : Optimisations des installations existantes (mise en place de régulation, remplacement des vieilles chaudières...)

- Énergies renouvelables :

· Mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture de la salle omnisports pour produire de l'électricité dont la majorité sera autoconsommée sur l'ensemble des bâtiments communaux (autoconsommation collective) et le surplus de production sera revendu à un fournisseur d'énergie.

· À l'étude : Toiture des vestiaires du foot, des ateliers communaux...

Depuis le début de l'année 2022 nous avons subi une hausse sans précédent des coûts de l'énergie et notamment de l'électricité, notre commune est fortement impactée avec une hausse de 70% entre 2021 et 2022 et les prévisions pour 2023 annoncent une facture multipliée par 2 par rapport à 2022. Tous nos efforts sur les économies d'énergies nous permettent de ne pas voir nos factures exploser dû à cette flambée des prix, cependant nous aurions espéré les voir baisser mais pour cela il faudra aller encore plus loin dans notre démarche de transition énergétique.

Maxime Loger

Remerciements

Les équipes du secours catholique de Salvagnac, Rabastens, St Sulpice remercient chaleureusement les communes de Grazac, Rabastens, Couffoulex, Salvagnac, Lugan, La Sauzière, St Urcisse Montdurausse, Montgaillard, Beauvais, Tauriac, Montvalen qui ont participé généreusement au financement du repas du 20 novembre dernier à Grazac. Nous remercions bien sûr les participants venus nombreux des quatre coins du secteur paroissial St Vincent de Paul, ainsi que les membres de la délégation qui ont effectué le déplacement.

Grâce à votre contribution, la recette s'élève à 2187 € reversée à la délégation. Lorsque nous rencontrons sur nos différents secteurs des personnes fragilisées ayant besoin d'un soutien financier, nous lui faisons appel.



Nous nous efforçons d'accompagner au mieux tous ceux qui malheureusement de plus en plus nombreux ont des difficultés aussi bien matérielles que morales, toujours en collaboration avec les services sociaux ou associations caritatives présentes sur nos secteurs et centre communaux d'action sociale.

Nous vous disons à l'année prochaine et vous souhaitons un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année.



Résumé du diagnostic de l'ONF sur le parc des arbres de Salvagnac

À la demande de la Commune de Salvagnac, l'Office National des Forêts a été chargé de réaliser un diagnostic visuel et sonore de son patrimoine arboré.

L'étude a été réalisée les 3 et 4 Août 2022, par Jérôme Desbiaux, membre du personnel de l'ONF appartenant au réseau Arbre Conseil®. Elle porte sur le diagnostic visuel et sonore de 178 arbres désignés par les services techniques. La mairie a souhaité au travers de ce diagnostic, appréhender l'état physiologique et biomécanique de son patrimoine arboré afin de déterminer l'état sécuritaire du site. Nous avons souhaité également connaître la meilleure façon de gérer et d'entretenir ces arbres.

Ce diagnostic est complété de préconisations permettant de garantir au mieux la pérennité des arbres qui seront maintenus ainsi que la mise en sécurité des lieux pour les usagers du site. Ce rapport est à la disposition du public en mairie

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES ARBRES

Suite aux différents relevés effectués sur le terrain, chaque arbre diagnostiqué a été associé à une catégorie. Cette catégorisation est composée de 5 niveaux :

- Arbre sain ou sans défaut majeur : 99 soit 56%
 - Arbre avec défaut en évolution : 28 soit 16%
 - Arbre nécessitant un diagnostic approfondi outillé : 0 soit 0%
 - Arbre à risque : 51 soit 28%
 - Arbre dangereux : 0 soit 0%
- Total : 178 arbres diagnostiqués

SYNTHÈSE ET CONSEILS DE GESTION

Le patrimoine diagnostiqué comporte 178 arbres localisés dans diverses zones du village de Salvagnac. L'ensemble des arbres a été diagnostiqué sur leur état physiologique, sanitaire et leur tenue biomécanique. Des défauts ont été observés et présentés dans ce rapport. Certains peuvent

créer un risque de rupture au niveau du tronc ou de leurs charpentières. D'une façon générale ces défauts vont évoluer et dégrader plus ou moins rapidement la tenue biomécanique de ces arbres, c'est pourquoi des préconisations de surveillance et de gestion ont été données.

Lors de l'été 2021, un violent orage a touché le village, les forts vents ont occasionnés de sérieux dégâts sur les houppiers avec de nombreux arrachements d'axes. Des reprises de tailles de ces arrachements ont été effectuées sur des sections de fortes dimensions.

D'une manière générale, une attention toute particulière devra être portée aux sujets les plus impactés.

19 tilleuls des allées Jean Jaurès ont été profondément déstructurés, une taille de restructuration dans deux ans permettra de rééquilibrer les houppiers puis de conduire l'alignement en port architectural. Également cet alignement souffre de nombreuses échaudures sur tronc, une pose de canisses pourrait protéger ces derniers. Enfin, un aménagement d'un pied d'arbre végétalisé serait bénéfique pour l'ensemble de l'alignement.

31 sujets présentent du bois mort qu'il conviendra de retirer. 3 sujets devront être abattus pour diverses raisons.

Le tulipier de virginie pourra être converti en port architectural suite à sa réduction drastique post tempête.

La gestion des autres arbres sera la même que celle pratiquée aujourd'hui, à savoir privilégier le libre développement tout en maintenant des tailles de prévention des risques portant essentiellement ici sur du bois mort. Il convient de mettre en place ces tailles tout en respectant les règles de l'art afin d'éviter d'aggraver des défauts déjà présents pouvant être source d'affaiblissement supplémentaire.

ENFANCE

La semaine de Noël à l'école

Le mardi 13 décembre tous les enfants de l'école se sont rendus à Gaillac pour assister à une séance au cinéma financée par l'APE.

Mercredi 14 le Père Noël est passé dans les classes distribuer des petits présents et les enfants ont bénéficié d'un petit goûter offert par la mairie et ensaché par les bénévoles de l'APE.



Jeudi 15 les 3 classes des plus grands sont allés à la maison de retraite réjouir les oreilles des résidents avec des chants de Noël.

Et enfin le vendredi 16 le repas de Noël initialement prévu le mardi a pu être servi aux enfants. Les festivités se sont clôturées à 18h dans la cour de

l'école par le concert de Noël. Des plus petits aux plus grands chaque classe a présenté son chant. Ce concert a été précédé d'une alerte des élus au conseil d'école sur la situation de la cantine et suivi d'un moment convivial proposé par l'association des parents.

Régine Added

Service-Public.fr **FAMILLE**

MÉTROPOLE ET CORSE

Vacances scolaires 2023-2024

	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Rentrée des élèves	Lundi 4 septembre 2023			NC*
Vacances de la Toussaint	Du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre 2023			NC
Vacances de Noël	Du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024			NC
Vacances d'hiver	Du samedi 17 février au lundi 4 mars 2024	Du samedi 24 février au lundi 11 mars 2024	Du samedi 10 février au lundi 26 février 2024	NC
Vacances de printemps	Du samedi 13 avril au lundi 29 avril 2024	Du samedi 20 avril au lundi 6 mai 2024	Du samedi 6 avril au mardi 22 avril 2024	NC
Vacances d'été	Samedi 6 juillet 2024			NC

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

* Informations non connues

Retrouvez le calendrier scolaire de votre département sur le simulateur de Service-Public.fr.

Parcoursup : les dates clés de l'édition 2023

Le calendrier 2023 des inscriptions sur la plateforme en ligne Parcoursup a été annoncé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Retrouvez ci-dessous les dates essentielles à retenir.

Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur. Tous les lycéens et étudiants en recherche d'une orientation (y compris sous statut apprenti) souhaitant s'inscrire en première année de l'enseignement supérieur doivent constituer un dossier et formuler des vœux selon un calendrier défini.

Les dates à retenir pour 2023

La procédure se déroule en plusieurs étapes :

- > **20 décembre 2022** : ouverture du site d'information parcoursup.fr avec le moteur de recherche des formations ;
- > **18 janvier 2023** : ouverture de la plateforme Parcoursup et formulation des vœux (10 vœux maximum) ;
- > **9 mars 2023** : date limite de la formulation des vœux ;
- > **6 avril 2023** : date limite pour compléter son dossier et confirmer les vœux ;
- > **1^{er} juin 2023** : lancement de la phase principale d'admission (réponses des formations) ;
- > **Mi-juin jusqu'au 13 juillet 2023** : lancement de la phase complémentaire.

Quels types de formation sur Parcoursup ?

- > **Les formations non sélectives à l'université** : les différentes licences, les parcours spécifiques accès santé (PASS) et les parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE). Les candidats peuvent accéder aux formations non sélectives de leur choix à l'université, dans la limite des places disponibles.
- > **Les formations sélectives** : les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles), les BTS, les BUT, DNMADE, les écoles d'architecture, d'ingénieurs, de commerce et de management, les IFSI (instituts de formation en soins infirmiers) et autres formations paramédicales, les EFTS (établissements de formation en travail social), les Instituts d'études politiques, les 4 Écoles nationales vétérinaires françaises (ENV), les formations aux métiers de la culture, de l'animation et du sport, des formations de la Marine, de l'Armée, etc.
- > **Les formations en apprentissage** : ces formations permettent de se former en alternant périodes en centre de formation et en entreprise. L'apprentissage est proposé dans différentes formations (BTS, BUT, licence...). Vous



peuvent être accompagné pour trouver un employeur et signer votre contrat d'apprentissage.

À savoir : les écoles d'art et du spectacle vivant sont disponibles dans le moteur de recherche Parcoursup mais, pour un grand nombre d'entre elles, les candidatures doivent se faire hors Parcoursup directement auprès des établissements. Pour chaque école concernée, les modalités de candidature sont précisées sur la fiche détaillée de la formation. Si la formation à laquelle vous souhaitez vous inscrire ne relève pas de la procédure Parcoursup, adressez-vous directement à l'établissement concerné pour vous informer sur les modalités d'admission.

Comment accéder aux informations ?

Pour chaque formation, une fiche de présentation détaille les informations pratiques sur l'établissement, les enseignements proposés, les compétences et les connaissances attendues, des conseils pour les lycéens, les critères d'examen des candidatures, les possibilités de poursuite d'études, les débouchés professionnels et les éventuels frais de formation. Des formations similaires sont également proposées pour élargir vos choix. Si vous êtes en situation de handicap, vous disposez également sur chaque fiche de formation des coordonnées du référent handicap. N'hésitez pas à prendre contact avec lui pour connaître l'accessibilité des locaux et les aménagements possibles.

Apprendre à mieux respirer à votre enfant

La respiration est la fonction vitale autonome la plus naturelle et la seule que nous pouvons apprendre à maîtriser pour mieux gérer notre santé, physique et émotionnelle.

Le premier cri à la naissance correspond au déploiement de toutes les alvéoles pulmonaires sous l'effet de la première respiration. Chaque être humain va ensuite trouver son propre rythme respiratoire, sa fréquence, son amplitude. L'oxygène pris à chaque inspiration va circuler des poumons vers le cœur et tous les organes, porté par les globules rouges à travers la circulation sanguine. Le retour veineux chargé de Co2 va être expulsé à chaque expiration.

Une grande partie de notre modèle respiratoire a été élaboré dans les premières années de la vie : par exemple, si vous avez reçu une éducation très sévère il y a de fortes chances que vous ayez pris l'habitude de retenir votre souffle, d'avoir « le souffle court », si vous avez été élevé dans un climat insécure provoquant de la peur, il y a de fortes chances que votre souffle soit agité...

Bien contrôler sa respiration implique de bien respirer par le nez : le réflexe et le besoin de succion du bébé se prolonge très souvent par la succion du pouce ou son équivalent. Cela retarde d'autant le bon placement de la langue à la déglutition, collée au palais. C'est le passage de la déglutition primaire, infantile, à la déglutition dite secondaire. **La déglutition primaire** permet la mise en place de la succion chez le nourrisson et le jeune enfant : les joues, les lèvres se contractent pour aspirer le liquide. Elle n'est pas préoccupante jusqu'à l'âge de 5 ou 6 ans sauf en cas d'infections ORL à répétition.

La déglutition secondaire correspond à la mise en place de la mastication. La bouche est fermée, et la pointe de la langue vient se coller au palais juste derrière les incisives et les canines. Si la langue est mal placée, elle force aux mauvais endroits ce qui peut provoquer, un déplacement des dents, une mauvaise occlusion dentaire, une respiration buccale et son cortège de problèmes infectieux (rhumes, otites, angines), une mauvaise posture et un mauvais tonus général.

Quand la langue est bien placée, la déglutition permet le bon drainage des voies aériennes supérieures, le nez et les oreilles se débouchent, les sinus se vident correctement, l'enfant a moins de rhume, d'otites, de maux de tête.

Pour savoir si votre enfant a le bon réflexe, demandez lui de boire un verre d'eau et de vous décrire où se place la langue. Si la langue est bien placée, l'eau ne doit pas déborder de la bouche, l'enfant peut respirer par le nez tout en buvant. Il faut rapidement vers 5 ans commencer à se soucier de cette langue « paresseuse » et consulter un.e orthophoniste

pour une éventuelle rééducation (cela peut se faire à tout âge en 10 séances!)

Lorsque la langue est à sa place, bien plaquée au palais, l'enfant peut avoir une respiration nasale efficace et apprendre à la contrôler.

Quelques exercices pour améliorer la déglutition :

Exercice du sourire : avaler la salive en étirant les lèvres sans desserrer les dents et sans ouvrir les lèvres

Exercice avant le repas : déglutissez 10 fois de suite une cuillère d'eau avalée en gardant les dents serrées langue collée au palais

Cette déglutition secondaire acquise, vous pouvez ainsi pratiquer avec lui des exercices bouche fermée pour amplifier ses capacités respiratoires, muscler son diaphragme dès le plus jeune âge : l'inspiration est un moment d'accélération, de création, de stress. L'expiration correspond au retour au calme, au contrôle des émotions.

Gérer les émotions par le souffle :

En cas de stress ou pour sortir d'un état émotionnel en boucle : retenez votre souffle le plus longtemps possible puis soufflez. 3 fois

Pour favoriser l'endormissement, allongé sur le dos la main sur l'abdomen : inspirez par le nez pendant 4 secondes, retenez votre souffle pendant 7 secondes, expirez pendant 8 secondes - 3 fois maximum

Pour faire du sport ou protéger le dos : souffler par le nez pendant l'effort si vous soulevez un poids, inspirez par le nez quand vous posez le poids

Lutter contre l'asthme : apprendre à faire des inspirations-expirations de plus en plus fines pour obtenir une respiration de surface. Cela permet de mieux contrôler les crises de toux ou d'hyperventilation en cas de panique

Le jeu de la boule de papier : Froissez une feuille de papier pour en faire une boule. Agenouillez vous au sol avec votre enfant et tour à tour soufflez sur la boule pour la faire rouler vers l'autre. L'expiration longue va provoquer un effet apaisant

Le jeu de la peluche pour apprendre la respiration abdominale : l'enfant est allongé sur le dos, la peluche sur son ventre et doit respirer tranquillement pour bercer la peluche avec le mouvement de son ventre

Article inspiré par le livre de Stéphanie Brillant « L'incroyable pouvoir du souffle » édition Actes Sud

Frédérique Massat

CULTURE

Tous au théâtre !

Après le concert grandement apprécié de Lydie Fuerte le 5 octobre à l'Ecrin, la saison Au Fil Du Tarn de la SNA se poursuit à Salvagnac avec une pièce de théâtre de et avec la comédienne Marie-Magdeleine, qui avait du être déprogrammée pour cause de covid : « **Tant bien que mal** » : Endossant les nombreux membres d'une fratrie, Marie-Magdeleine excelle à rendre palpables les liens délicats, fragiles et complexes qui nous soudent à nos proches. Accompagnée pour la première fois d'un musicien sur scène, la comédienne viendra porter les voix des disparus et celles des survivants pour entremêler toujours plus intimement la peine et la joie, le silence et le bruit.

Dans Tant bien que mal, la fratrie vient de perdre l'un des siens. La mort qui, comme une naissance, surprend, remue tout un clan et change l'ordre des choses. Continuer à vivre, quand on n'a plus de force. Continuer à regarder l'horizon, quand on a perdu la vue. Se relever, quand on a perdu l'équilibre. Et vivre, tant bien que mal. C'est joyeux et triste à la fois, comme la vie.

Ce spectacle familial sera présenté à la salle omnisports le vendredi 27 janvier à 20h30.

Réservations : mairie de Salvagnac
05 63 33 50 18 - mairie@salvagnac.fr
Tarifs : 10€, réduit 7€



L'Association Culturelle du Pays Salvagnacois

Des dates importantes jalonnent la vie des associations : les 20 ans en sont une !

L'Association Culturelle du Pays Salvagnacois a fêté les 20 ans de la Bibliothèque du Pays Salvagnacois le 19 novembre, où anciens et nouveaux étaient conviés : > l'après-midi consacrée aux enfants avec le spectacle de la Cie Du coq à l'âne « Sur la route des Frères Grimm » suivi d'un goûter.*



> la soirée pour les adultes, avec la lecture musicale « Juste une fille » par la Cie de l'Espante (tiré de l'ouvrage de Camille Laurens « Fille ») qui a fait salle comble ! et qui s'est terminée par un pot amical.**

- À propos de nos relations avec la Communauté d'Agglomération « réseau de médiathèques » :
- › Dans le cadre d'un Contrat Territoire Lecture (CTL), nous avons participé à des groupes de travail pour élaborer des projets en lien avec le livre, à Salvagnac, à Giroussens et à Gaillac.
 - › La navette hebdomadaire, service de la Communauté d'Agglomération, est très active : l'échange et le choix de livres via le site « media.ted.fr » fonctionnent bien !

D'autre part comme chaque trimestre, une partie du fonds prêté par la Médiathèque Départementale du Tarn, a été renouvelée (avec passage du bibliobus), ainsi que la valise CD au mois de décembre.

L'accueil des classes a repris depuis la rentrée ! il permet aux enfants de découvrir ou redécouvrir ce lieu consacré à la lecture, avec prêt de livres gratuit, conseils, échanges, et amorcer ainsi une envie qui peut les poursuivre toute leur vie : celle de lire !

2023 nous attend avec :

- › La 7^e Nuit de la Lecture (autour du thème « la peur ») : ce sera le dimanche 22 janvier à 18h à l'Ecrin,
- › L'édition de printemps de « Chantons sous les Toits des Médiathèques » avec l'artiste Mélanie Arnal accompagnée à la guitare par Olivier-Roman Garcia, le samedi 25 mars à 20h30 à l'Ecrin.

Souvenez-vous que toutes nos animations sont gratuites et libres d'accès !

Notez également les dates des prochains brunch-lectures du trimestre :

- › dimanche 8 janvier 2023 à 10h30 à la salle basse du château
- › dimanche 12 février 2023 à 10h30 à la salle basse du château
- › dimanche 12 mars 2023 à 10h30 à la salle basse du château avec un hommage au Printemps des Poètes, sur le thème « Frontières ».

La Chorale Sine Nomine

Sous la direction du chef de chœur Pascal Lorenzon la chorale Sine Nomine, spécialisée dans les chants profanes de la Renaissance, répète tous les mardis de 18h30 à 20h30, à l'Ecrin. Deux concerts ont eu lieu en octobre et décembre.

Le labo photo argentique

La photographie en argentique : le retour à la magie...

La photographie en argentique : Lenteurs et réflexions...

La photographie en argentique, un côté miraculeux, c'est un plaisir pour les yeux...

Déjà presque un an d'existence pour le laboratoire-photo à Salvagnac !

Il est équipé de deux agrandisseurs, d'un grand bac, d'un local indépendant pour le traitement des pellicules.

Il est aussi équipé d'une insoleuse pour l'exposition de procédés parallèles.

Il est disponible pour tous les amoureux de la photo.

Vous pouvez apprendre à développer vos pellicules, tirer les photos

Allez chercher dans le placard l'appareil photo argentique de vos parents (ou grands-parents)

Nous proposons :

Des initiations

Des accompagnements

Des découvertes de chemins parallèles à l'argentique.



La photo argentique, c'est de l'émotion,

La photo argentique, c'est de la création,

La photo argentique, c'est l'imagination

Alors si vous êtes intéressé-e, n'hésitez pas à contacter Patrick Dubosq patrick.dubosq@gmail.com ou 0687020514.

Alors en ce début d'année, comme il est de tradition : Bonne année à toutes et tous !

L'équipe des bénévoles

Annette Cunnac, artiste salvagnacoise, récompensée par l'Académie du Languedoc

Annette Cunnac est issue d'une famille établie depuis plusieurs générations entre Rabastens et Salvagnac. Dessinant et peignant depuis toujours, elle est depuis sa mise à la retraite une artiste peintre à part entière résidant à Toulouse. Travaillant avec autant de bonheur les pastels que l'huile, elle donne à découvrir des paysages tarnais dans les environs de Salvagnac, des quartiers toulousains et les bords de Garonne, mais aussi des images de ses nombreux voyages de l'Ethiopie à la route de la soie vers la Chine, en passant par Angkor Vat au Cambodge. Déjà parée de plusieurs récompenses régionales et nationales, elle vient d'être récompensée par le prix de peinture Renée Aspe qui lui a été remis lors de la séance solennelle de l'Académie du Languedoc du 24 novembre 2022. Elle était pour cette occasion parrainée par Maître Bernard Poulhiès, Vice-président de l'Académie du Languedoc dont le discours de réception se terminait par ces mots : « Vous dessinez et vous peignez depuis toujours, mais cette activité est allée crescendo au fil du temps pour devenir l'essentiel depuis que votre mise à la retraite vous permet de vous consacrer entièrement à votre passion. Vos actuelles sources d'inspiration sont les scènes de la vie quotidienne principalement dans notre Languedoc. Vous excellez aussi dans la sublimation de paysages, saisissant la beauté de Toulouse, tout comme les splendeurs des paysages découverts lors de vos nombreux voyages. Je pense à cet instant à votre magnifique série sur les temples Khmers d'Ankor Vat au Cambodge. Vous continuez au cours de vos voyages à prendre des croquis ou des photos en vue de toiles à venir. J'ai été ainsi séduit par vos instants de vie, saisis en Ethiopie, en Chine ou ailleurs. Ce qui



Annette Cunnac entourée par les académiciens François-Régis Gastou, Maître Bernard Poulhiès (son parrain), le docteur Jean-François Gourdou et Francis Grass, adjoint au maire de Toulouse, chargé de la culture et du mécénat.

frappe c'est votre façon particulière de traduire la lumière dont vous dites « c'est l'essentiel ». C'est vrai qu'à contempler vos toiles, on se sent tout à coup transporté et on se prend à voyager avec vous. Un critique d'art disait de vous à juste titre, « la lumière transcende tout. Un rayon de soleil, un halo de lumière suffit pour qu'un lieu, un paysage, une scène que l'on trouve d'habitude ordinaire, soit sublimé ». L'Académie de Languedoc s'enorgueillit de vous accompagner dans votre parcours pictural et vous enjoint instamment de conserver longtemps votre effervescence artistique. Elle est fière de vous décerner le prix de peinture Renée Aspe que vous avez amplement mérité ». La remise de ce prix prestigieux avait lieu sous les lambris de la très belle salle des illustres de la Mairie de Toulouse en présence de nombreux amis et admirateurs d'Annette Cunnac.

Yves Raymond

Annette Cunnac, le parcours d'une artiste

Après ses études, Annette a globe-trotté en Angleterre, Paris et la Provence avant de revenir à Toulouse dans les années 80. En parallèle de son travail, elle s'inscrit aux cours du soir des beaux-arts de Toulouse, pour renforcer et réaliser, enfin, sa passion du dessin et de la peinture née dans l'adolescence. En 2014 elle est nommée Sociétaire des Artistes Français, et participe au salon annuel des Artistes français dans le cadre d'« Art en Capital » à Paris au Grand Palais. Elle réalise régulièrement des expositions personnelles et prend part à des salons au cours desquels elle a reçu de nombreuses distinctions. Annette a réalisé deux expositions personnelles dans le cadre de l'Art En Pays Salvagnacois. Pour la 9^e édition en 2004, elle a présenté des œuvres réalisées à l'issue de son voyage sur la route de la soie qui l'a menée de la Chine au Pakistan sur les traces des grandes caravanes. En 2016, la 21^e édition présentait « Le Pays Salvagnacois en lumière », qui donnait à découvrir une série de paysages de notre campagne réalisés en exclusivité

pour cette exposition.

L'Art en Pays Salvagnacois est la continuité d'expositions organisées par la municipalité avec pour en citer quelques uns : Jean Lauzeral, Pierre Darios, Jean Carbonne, Maurice Montabrut, et ce qui était à l'époque le Syndicat d'Initiatives. Annette est à l'origine en 1995 avec le maire, Bernard Boulze et le président de l'office de tourisme, Richard Henny, de la création du salon annuel qui se tenait alors dans la salle des fêtes attenante à l'office de tourisme, ex, Café du Parc, actuellement épicerie Vival, au mois de juillet.

Cette carrière d'artiste, commencée par une première exposition en 1994, a pris un essor nouveau depuis sa fin d'activité professionnelle en 2012, et va depuis crescendo entre voyages inspirants, que ce soit dans sa région natale ou sur les routes du monde, et expositions.

Pour en savoir un peu plus sur Annette et découvrir la palette de son talent : www.annette-cunnac.com.

VIE ASSOCIATIVE

Solidarité en action avec les Restos du Cœur

Les Restos du Cœur proposent à celles et ceux qui sont confrontés à des difficultés économiques et sociales une aide alimentaire et un accompagnement dans le domaine de l'aide à la personne.

Nos bénévoles accueillent les personnes inscrites tous les samedis matin de 9h30 à 11h30 au local situé Chemin de la Rosière à Salvagnac.

N'hésitez pas à nous contacter pour connaître les conditions d'accès à l'aide alimentaire ou pour rejoindre notre équipe de bénévoles en donnant quelques heures par semaine de votre temps.



Contact :
Colette Boulay, Responsable des Restos du Cœur de Salvagnac
Tél : 06 87 48 53 93

Meilleurs vœux !

Lumen&Co.. vous souhaite les meilleurs vœux pour cette année 2023 !

Et l'on prépare les projections et spectacles à venir (Ciné Club, Fête du court métrage, projections à l'ECRIN, Ciné-Concerts, projections en plein air...)

Lumen&Co.. est une association qui aime à développer et créer des espaces d'échanges, de création et de production autour de l'audiovisuel et du spectacle vivant.

Lumen&Co.. propose ses services et soutient les actions en lien avec le tissu social, économique et culturel sur le territoire, elle partage son matériel et savoir faire.
(+ d'infos : contact@lumen-co.fr ou 06.22.80.08.35)

Bonne Année à vous !



Les Jardins Partagés

Un terrain mis à disposition par la Mairie et une association pour le gérer.

Nous attribuons des parcelles individuelles, nous organisons quelques travaux en commun et moments de convivialité.

Bonne humeur, sens commun et un peu de sueur sont nécessaires.

Pour toute information :
jardinspartages.salvagnac@laposte.net
Tel. 0680665258

Association Karavane

Samedi 14 janvier | 20h | L'Écrin
Concert JUSTIN SAINT PIERRE

1^{re} partie : BRUNO STECLEBOUT

8 €/adulte - 5 €/enfant -

Réservation conseillée : 0666508329

Interprétant basse, mélodies et percussions en simultanément sur sa guitare acoustique, Justin Saint Pierre artiste international enchante le public partout où il passe. Il nous présente en concert une partie de son parcours musical, imagé et réflexif. Sa performance est un voyage sonore unique et une performance visuelle impressionnante. Un voyage au cœur de l'instrument acoustique contemporain qui captivera vos sens et votre imaginaire.



Samedi 11 février | 20h30 | L'Écrin
Sortie album La Rugissante

1 accordéon, 20 voix et 1 tour du monde vocal, une mise en bouche pour les âmes voyageuses. Eclats de voix de tous les pays, cette chorale explosive revisite les chants du monde avec des arrangements originaux de musiques populaires des pays slaves, d'Amérique latine ou des compositions

Vendredi 24 février | 21h | L'Écrin
Concert - sortie de résidence MARIAZÙ (groove tropical)

Imprégnée de 15 ans de vie dans une Colombie qu'elle a traversée en long, en large et en travers, Mariazù revient en France et poursuit son projet de rencontre entre chanson,



rythmes des côtes colombiennes, ouverture jazz et esprit punk (et vice versa).

PAF : 8 € - Réservation conseillée : 0666508329



Samedi 4 mars | 19h | Salle de fête de Saint-Urcisse
BAL TRAD

1^{re} partie : ANDANSONIA (duo issu du groupe TRADALAM)
PELDRÛT - présente un bal occitan contemporain de musiques traditionnelles. Il s'inspire de chants et mélodies issues des collectages, mêlés à des compositions propres. Un concert/bal populaire où l'on danse et chante ensemble, avec le public

Buvette et restauration - PAF : 10 € - Information : 0666508329



Samedi 22 avril | 21h | L'Écrin
TRIO «Diva d'ORIENT»

Lakhdar Hanou / Auguste Harle / Leïla Zitouni
Lakhdar Hanou compose et joue ses musiques avec son oud, instrument roi de la musique orientale depuis le IX^{ème} siècle, qui a donné jour à toute la famille des luths occidentaux. Pour transmettre les émotions des plus grandes chanteuses de la Méditerranée, du Moyen Orient au Maghreb avec des chants en langues arabes mais aussi grecs, turcs et séfarades, la voix de la chanteuse et percussionniste Leïla Zitouni, réunit la délicatesse de la brise et l'enracinement dans la terre. Les cordes du violoncelle d'Auguste Harlé font résonner les sonorités de l'Orient et de l'Occident, en miroir de la méditerranée, entre la spiritualité de la musique de Bach et celle de la musique soufi.

PAF : 10 € - Réservation conseillée : 0666508329

Régine, Association KARAVANE

12 novembre 2023 : Centenaire du Monument aux Morts

Le 11 novembre 1923 était inauguré le monument aux morts de la commune.

Un siècle plus tard, l'œuvre d'art du sculpteur Sintés de Villemur a subi les outrages du temps et nécessite une restauration de grande ampleur.

La municipalité avec le soutien du Souvenir Français souhaite procéder à des travaux pour prolonger de façon pérenne l'intégrité de la statue.

Comme en 1923(1), une souscription sera lancée prochainement pour financer une partie des travaux. Les modalités seront explicitées dans le prochain bulletin municipal.

Bernard Boulze

(1) La souscription de 1923 représentait les deux tiers du coût des travaux. Le prix du monument était équivalent au budget annuel de la commune.

Naturaludik Ferme éco-environnementale

L'association P.E.D.A. (Partager, Échanger, Développer, Accompagner) implantée sur Salvagnac au 1175 avenue de Chantilly depuis 2022, a le grand plaisir de vous annoncer l'ouverture de la ferme pour le mois d'Avril 2023.

Naturaludik c'est :

- De la découverte de la mini ferme pédagogique
- L'animation de journées mondiales à thème
- De l'accompagnement par l'animal
- Des journées vacances à la ferme

- Des ateliers de sensibilisation au développement durable
- De la découverte de jardin pédagogique
Venez partager un bon moment avec nous.
Joignez-vous à nous. Soutenez-nous.

Évoluons ensemble, votre aide nous est précieuse.

Pour tous renseignements de visite, de partenariat ou de sponsors : 07-88-74-76-63

Au grand plaisir de se rencontrer.

L'association P.E.D.A.

Cette année, faites fleurir vos idées !

Laissez de côté les vœux moroses et prêtez attention à ce qui se fait de beau.

« On n'a pas de pétrole mais on a des idées » et il ne reste plus qu'à les mettre en pratique pour que cette phrase redevienne effective. Gardez cette citation en tête pour ces futurs mois. Semez vos pensées et faites-les fleurir.

Nous vivons une période de transformation climatique où il est nécessaire d'ouvrir de nouveaux spectres de croyance, de changer de point de vue et pourquoi pas de se réinventer. C'est un gros chantier impossible à faire seul-e, alors remontons nos manches et à vos cols roulés !

Pour cela, développer des lieux d'échanges et de rencontres contribue à cultiver les débats. C'est la raison pour laquelle nous nous réjouissons de l'ouverture en juillet, du Cerf Volant dans la Haute vallée de l'Aude ou encore plus près de chez nous, le nouveau lieu LaMICHEmin à Monclar de Quercy, inauguré le 1^{er} octobre 2022 dernier.

Avec le Banc Sonore (Rabastens), Cartes sur Table (Gaillac), le Café Au bord du Monde (Salvagnac), LaMICHEmin rejoint désormais les programmations mensuelles en version papier recto/ verso !

On ne rappellera jamais assez que ces lieux culturels de notre territoire s'adressent à un public bien plus large qu'à de simples Bobos écolos ou autres Péluts décroissants. Croyez-en notre quotidien, de nombreuses divergences se croisent dans nos espaces et toutes restent à notre table pour vivre des moments paisibles ou festifs, sans goût amer ni arrières-pensées. Qu'on se le dise, cette année regardons plus loin, éloignons nos œillères et osons cueillir nos rêves...

Cette année 2023, on vous la souhaite bien bonne.

L'Équipe à bord - Régine, Sara, Bruno, Justin & Yvan



Le Galetas - saison 2022-2023

La programmation du Galetas - qui a démarré avec le duo de **JANE FOR TEA**, les groupes **JOHNNY MAKAM** et **COCO PRALINE**, ainsi que le groupe vocale **CLAN D** se poursuit à l'ECRIN



Le 21 janvier avec **LA SUBSTANCE** Collectif de rap hybride composé du rappeur Lambda, de six musicien-nes, d'un technicien son, un vidéaste, un infographiste et un animateur FX. Les textes sont léchés, percutants, flirtent avec le rap "conscient", le storytelling, et avec un amour certain pour le flow. Le style musical est dense et éclectique, certains y entendent l'influence du beatmaker J.Dilla, d'autres la puissance rock de Rage Against The Machine, d'autres encore la pop déchirante de Radiohead.

Le 18 février nous accueillons **TRIP FOR LÉON**. Ce duo percute de ses Perpetual waves (titre de son premier EP), déroule le fil écarlate de nos failles et s'infiltré, partout. Imaginez, Philip K. Dick et les sœurs Casady (CocoRosie) dînant à la même table qu'Alela Diane, Beth Gibbons (Portishead) et Ezzkiel. Il y a de l'enchanteresse, et de ce binôme vers un ailleurs infuse une folk electronica qui caresse et dévisage, répare et libère. Duo multi-instrumentiste. Violoncelle, accordéon, guitare, basse et claviers, machines électroniques et deux voix.



Le 11 mars nous continuons avec **TURBO NIGLO**, duo "Power manouche". Turbo Niglo, une expérience musicale dynamique et festive, une bougie d'allumage qui propulse les délires déjantés et planants des deux guitaristes. Adeptes du « Do It Yourself », Sami Chaïbi et Mike Davis font tout eux-mêmes, de la composition à la mise en scène, ils contrôlent les jeux de lumière, les vidéos et leurs effets scéniques, ce qui leur permet d'aborder leurs univers musical avec une liberté artistique totale et sans concession.



Le 8 avril c'est au tour de **COMBO KARIB** (calypso, biguine, salsa, konpa, mento). Ces joyeux lurons vous invitent à embarquer pour Haïti, Trinidad, Cuba, la Martinique, la Jamaïque et vivre un voyage musical haut en couleur, sensuel, chargé d'histoire et plein de surprises ! Un concert à danser ou à écouter les doigts de pied en éventail...



Avant chaque concert nous vous concoctons un petit repas maison pour lequel il est nécessaire de réserver !
Tarif concert 10€ réduit 7€ enfant gratuit
Tarif repas 7,50€ - enfant 5€

Agenda des manifestations

Une newsletter viendra compléter ces dates ...

JANVIER

Lundi 16

Vœux de la municipalité
19h | l'ECRIN

Vendredi 20

Programmation de 6 courts-métrages avec Fabrice Godart le Colporteur des Vidéophages
21h | Café Au bord du monde

Samedi 21

Concert LA SUBSTANCE
21h | l'ECRIN
Proposé par Le Galetas

Dimanche 22

18h NUIT DE LA LECTURE
18h | l'ECRIN
Proposée par la bibliothèque

Vendredi 27

Théâtre TANT BIEN QUE MAL
20h30 | salle omnisports
Partenariat mairie/SNA

Samedi 28

Dévernissage expo de janvier avec Laurence Delort
18h | Café Au bord du monde

Samedi 28

Soirée conte culinaire FESTIN DE CONTES, avec Geneviève PUECH
21h | Café Au bord du monde

FÉVRIER

Vendredi 3

Carte blanche à Rolland Martinez
21h | Café Au bord du monde

Jeudi 9

Café Philo avec Sara Valero
19h | Café Au bord du monde

Vendredi 10

Ciné courts - Un programme de courts-métrages présenté par Arthur de La Bête Rousse
21h | Café Au bord du monde

Samedi 11

Concert LA RUGISSANTE
21h | l'ECRIN
proposé par Karavane

Samedi 18

Concert TRIP FOR LÉON
21h | l'ECRIN
Proposé par Le Galetas

Vendredi 24

Concert MARIAZÛ
21h | l'ECRIN
Proposé par Karavane

Samedi 25

Concert ARMAND BOISARDt
Chanson française
21h | Café Au bord du monde

MARS

Vendredi 10

Débat rencontre avec ECOT 81 «Rencontre Énergies citoyennes»
21h | Café Au bord du monde

Samedi 11

Concert TURBO NIGLO
21h | l'ECRIN
Proposé par Le Galetas

Jeudi 16

Café Philo avec Sara Valero
19h | Café Au bord du monde

Vendredi 17

Ciné courts adulte - Festival national du court métrage
21h | Café Au bord du monde

Samedi 18

Concert de DIA
Chanson française
21h | Café Au bord du monde

Dimanche 19

Ciné courts enfants - Festival national du court métrage
11h | Café Au bord du monde

Samedi 25

Concert « Chantons sous les toits des médiathèques » : MÉLANIE ARNAL
20h30 | l'ECRIN
Proposé par la bibliothèque

Samedi 25

Jurassic Grass
Musique blugrass
21h | Café Au bord du monde

Vendredi 31

Ciné club
20h | Proposé par Lumen&co

AVRIL

Samedi 1er

Concert David Lafore
Chanson tendre et burlesque
21h | Café Au bord du monde

Samedi 8

Concert COMBO KARIB
21h | l'ECRIN
Proposé par Le Galetas

Jeudi 13

Café Philo avec Sara Valero
19h | Café Au bord du monde

Samedi 22

Journée « Mange ton jardin » avec le CPIE du Tarn.
Organisé par Yannick Séguignes
10h | Café Au bord du monde

Samedi 22

Concert Trio DIVA D'ORIENT
21h | l'ECRIN
Proposé par Karavane

ILS/ELLES ONT VU LE JOUR

› Olga, Louise LOGER
le 14 décembre 2022 à Lavaur

› Jules GOLSE ROUILLON
le 20 décembre 2022 à Albi

ILS/ELLES SE SONT UNIES

› Elena BYSTROVA et Romain BARREAU
le 1^{er} Octobre 2022

ILS/ELLES NOUS ONT QUITTÉS

› Paulette CUSSAC veuve CAZELLES
le 7 Octobre 2022 à Salvagnac

› Amélie NADALIN veuve MALBERT
le 14 Octobre 2022 à Salvagnac

› Jean LORMIERE
le 5 Octobre 2022 à Lavaur

› Edouard TASTAYRE
le 1^{er} Novembre 2022 à Toulouse

› Marcelle SAINT SAËNS veuve LABEYRIE
le 25 Novembre 2022 à Salvagnac

› Paul CADARS
le 3 Décembre 2022 à Salvagnac

› Yvette ALLENO veuve SQUARCIONI
le 6 Décembre 2022 à Salvagnac

› Renée PERNOU veuve MIQUEL
le 25 décembre 2022 à Salvagnac

› André HERBERA I
e 31 Décembre 2022 à Montauban

PERMANENCES

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél : 05 63 33 50 18 - fax : 05 63 33 57 73
mairie@salvagnac.fr - www.salvagnac.fr
Possibilité de laisser un message sur le répondeur téléphonique du Secrétariat
Ou en cas d'urgences contactez le 06 47 47 83 07

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	9h00 - 12h30	Fermé au public
Mardi	9h00 - 12h30	Fermé au public
Mercredi	9h00 - 12h30	Fermé au public
Jeudi	9h00 - 12h30	Fermé au public
Vendredi	9h00 - 12h30	Fermé au public
Samedi	9h00 - 12h00 Uniquement le 1 ^{er} samedi du mois Permanence du CCAS le 1 ^{er} samedi du mois	

LES PERMANENCES DES ADJOINTS

1^{er} samedi du mois : Présence d'un élu.
Liste nominative consultable sur le site internet.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

Service urbanisme : Bureau à Castelnau de Montmiral
mardi et jeudi : 10h - 12h
Service eau et assainissement : 05 63 83 09 29
Service ordures ménagères : 0800 007 236

OFFICE DU TOURISME

Fermé - Point documentation au café Au bord du Monde

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mr BLANC 06.14.65.69.89. et Mr FONTAINE 06.71.32.33.58
Mardi matin sans rdv de 9h à 11h
Mairie de Gaillac 58, place d'Hautpoul, 2 étage bureau 5

ÉCOLES

ÉCOLE CANTA- GRELH SALVAGNAC

Tél : 05 63 33 51 69 - ce.0811153n@ac-toulouse.fr

MICRO-CRÈCHE « ENFANT PHARE »

34 Grand'rue, Montgaillard
Tél : 05 63 81 54 81 - enfantphare81@orange.fr

SOCIAL

CCAS

1^{er} samedi du mois en mairie : 9h - 12h

PERMANENCE SOCIALE DE GAILLAC

Maison du Conseil Général
Permanence sociale sur rendez vous au 05 63 81 21 81
Lieu et horaires des permanences :
Gaillac – lundi, mercredi et vendredi - 10, 12 rue Gaubil
Permanence à la mairie de Salvagnac le 3^e mardi matin du mois

AIDES À DOMICILE

Responsable ASAD Mme Claire Trenti, salle Caraven Cachin
Lundi : 8h - 10h, mercredi : 9h- 11h et 14h - 15h,
vendredi : 14h - 16h
Tél : 05 63 57 32 58 - 06 37 48 26 67 - asad.salvagnac@orange.fr

M.S.A. DU TARN

Madame TEILLIER ou Madame LAGARDE, Assistantes sociales de la Mutualité Sociale Agricole, vous recevront uniquement sur rendez-vous.
Téléphoner à la MSA : 05 63 48 41 30

RESTOS DU CŒUR

571 ch. de la Rosière, Distribution le samedi : 9h30 - 11h30
Responsable Colette Boulay - 05 63 33 56 47 - 06 87 48 53 93

Pour accéder aux actualités de la commune,
n'hésitez pas à consulter le site de la mairie
www.salvagnac.fr rubrique l'agenda

SANTÉ

CABINET MÉDICAL

Sur rendez-vous (secrétariat le matin au 05 63 33 52 50)
 Dr. Estelle PICARD = EP - Dr. Jacques SIRUGUE = JS
 Lundi 9h - 12h : EP | 14h - 16h30 : JS | 16h30 - 19h : EP
 Mardi 9h - 12h et 16h30 - 19h : EP
 Mercredi 9h - 12h et 16h30 - 19h : JS
 Jeudi 9h - 12h et 16h30 - 19h : JS
 Vendredi 9h - 12h : EP | 14h - 16h30 : JS | 16h30 - 19h : EP
 Samedi 9h - 12h : EP ou JS
 En dehors de ces horaires, pour joindre un médecin de garde :
 COMPOSER LE 3966
 POUR UNE URGENCE VITALE : COMPOSER LE 15

CABINET DENTAIRE

Tél : 05 63 55 48 18
 Dr. Nicolas CORMENIER, Chirurgien-dentiste
 3 avenue Caravin Cachin, Salvagnac
 Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45 - 12h30 et 14h - 18h30

PHARMACIE

Christel CAMBON 05 63 33 50 07
 Horaires : Lundi à Vendredi : 9h - 12h30 et 13h30 - 19h
 Samedi : 9h - 13h
 Pharmacie de Garde : 3237

CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE

Martial Vella et Damien Trézéguet
 Avenue Caraven Cachin, 81630 Salvagnac
 Tél : 05 63 40 50 21

LE CABINET INFIRMIER

2 allées Jean Jaures, 81630 Salvagnac
 Tel: 05 63 40 55 33 - infirmieres.salva@wanadoo.fr
 Laisser un message sur la boîte vocale pour prendre rendez-vous

CABINET DE DIÉTÉTICIENNE NUTRITIONNISTE

Sandra Géraud 07 83 17 58 18
 Horaires à vérifier sur le site www.sandradiet.com

NUMÉROS D'URGENCE

CENTRE DE SECOURS DE SALVAGNAC

Tél : 05 63 40 57 23

ENEDIS

Ouverture compteur (demenagement) Tél : 05 67 80 90 93
 DEPANNAGE : 09 72 67 50 81

SIAEP RABASTENS

Tél : 05 63 33 71 68

GENDARMERIE NATIONALE

Communauté de brigades de Rabastens
 La brigade de Rabastens, siège de la COB, est ouverte du lundi au samedi : 8h - 12h et 14h - 19h, le dimanche et les jours fériés : 9h - 12h et 15h - 18h.
 Tel : 05 63 33 68 15.
 cob.rabastens@gendarmerie.interieur.gouv.fr
 La brigade de Lisle sur Tarn est ouverte Mercredi : 14 h - 19 h, samedi : 8 h - 12 h, dimanche : 9 h - 12 h.
 Tel. 05 63 33 68 30.
 La brigade de Salvagnac est ouverte le mercredi : 8h - 12h
 Tel. 05 63 33 68 35

SERVICES

HORAIRES DE LA POSTE

05 63 33 51 61

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	10h00 - 12h30	Fermé
Mardi	10h00 - 12h30	Fermé
Mercredi	10h00 - 12h30	Fermé
Jeudi	10h00 - 12h30	Fermé
Vendredi	10h00 - 12h30	Fermé
Samedi	10h00 - 11h15	Fermé

Levée du courrier
 > En semaine : 12h00 > Le samedi : 10h30
 Une boîte aux lettres est à votre disposition Place de la Mairie, au début des Allées Jean Jaurès.

OBJETS TROUVÉS

Nous avons recueilli en mairie des objets trouvés récemment. Si vous souhaitez les récupérer, merci de vous présenter au secrétariat en nous décrivant l'objet, nous vous le remettrons contre signature. Faute de quoi, au bout d'un an et un jour, l'objet sera considéré comme n'appartenant à personne.

CRÉDIT AGRICOLE

Horaires : mercredi 9h00 - 11h00
 Place de la Mairie, Salvagnac · Tél : 05 63 34 08 21

LA BIBLIOTHEQUE

Tél : 05 63 40 59 02
 Heures d'ouverture de septembre à juin :
 les mercredis et dimanches : 10h à 12h30
 les vendredis : 17h à 19h

SALVACONNECTÉ

Vous pouvez prendre contact au secrétariat de la mairie

MARCHÉS

Mercredi matin Marché traditionnel, mercière
 Friperie le 2^e mercredi du mois
 Mercredi Marché de produits locaux
 17h - 19h (hiver) · 18h - 20h (été)
 Vendredi matin Boucher, mercière 1 fois par mois

RECENSEMENT MILITAIRE (OBLIGATOIRE)

Des jeunes ayant 16 ans (ou leurs parents) doivent venir en Mairie pour la délivrance de l'Attestation de Recensement (nécessaire à l'inscription pour certains examens...)

CHAMBRE DE COMMERCE

Si vous êtes intéressés par la visite d'un conseiller d'entreprises, vous pouvez contacter le secrétariat du service « commerce » au 05 63 49 48 47 pour organiser un rendez-vous individuel.

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

mercredi : 14h00 - 18h00
 vendredi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00
 samedi : 9h00 - 12h00

CORRESPONDANTS DE LA DÉPÊCHE

M. Bartes - 06 08 53 23 08

CORRESPONDANT DU TARN LIBRE

Yves Raymond - 06 83 56 08 85 - fynn.raymond@orange.fr

PAROISSE SAINT VINCENT DE PAUL

Père Philippe BASQUIN
 Contact secrétariat paroissial : Tél : 05 63 41 83 62

TRANSPORT

SERVICE TAD (TRANSPORT À LA DEMANDE)

Le transport des usagers s'effectue le mercredi vers le marché de Salvagnac le mercredi après midi vers Gaillac le vendredi vers le marché de Gaillac le samedi vers le marché de Rabastens avec prise des usagers à leur domicile, en téléphonant préalablement au 0 805 60 81 00.
 Tarifs : 2€ l'aller, 3€ l'aller/retour.
 Carnets : 15€ / 10 voyages simples - 25€ / 10 voyages A/R

LIGNE 721 - ALBI > MONTAUBAN valable jusqu'au 31 août 2023

JOURS DE LA SEMAINE	LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	V	S	S	S	D+JF	D+JF
ALBI	Gare Routière	05:25		07:30	10:00		14:10			19:30	21:00	07:30	10:30	15:15	10:00	15:15
	Hôpital	05:27		07:32	10:02		14:12			19:32	21:02	07:32	10:32	15:17	10:02	15:17
	Gare SNCF	05:28		07:33	10:03		14:13			19:33	21:03	07:33	10:33	15:18	10:03	15:18
	Centre Universitaire	05:29		07:34	10:04		14:14			19:34	21:04	07:34	10:34	15:19	10:04	15:19
MARSSAC-SUR-TARN	Lamartine	05:39		07:44	10:14		14:24			19:44	21:14	07:44	10:44	15:29	10:14	15:29
	Route de Toulouse	05:42		07:47	10:17		14:27			19:47	21:17	07:47	10:47	15:32	10:17	15:32
LABASTIDE-DE-LÉVIS	Durestat	05:43		07:48	10:18		14:28			19:48	21:18	07:48	10:48	15:33	10:18	15:33
	Begout	05:44		07:49	10:19		14:29			19:49	21:19	07:49	10:49	15:34	10:19	15:34
RIVIÈRES	Lacourtade	05:45		07:50	10:20		14:30			19:50	21:20	07:50	10:50	15:35	10:20	15:35
	Les Favarels	05:47		07:52	10:22		14:32			19:52	21:22	07:52	10:52	15:37	10:22	15:37
	Centre	05:48		07:53	10:23		14:33			19:53	21:23	07:53	10:53	15:38	10:23	15:38
	Les Vignes du Bois	05:49		07:54	10:24		14:34			19:54	21:24	07:54	10:54	15:39	10:24	15:39
GAILLAC	La Crouzetterie	05:50		07:55	10:25		14:35			19:55	21:25	07:55	10:55	15:40	10:25	15:40
	Les 7 Fontaines	05:51		07:56	10:26		14:36			19:56	21:26	07:56	10:56	15:41	10:26	15:41
	Rond Point	05:52		07:57	10:27		14:37			19:57	21:27	07:57	10:57	15:42	10:27	15:42
	Collège Pichery	05:53		07:58	10:28		14:38			19:58	21:28	07:58	10:58	15:43	10:28	15:43
SALVAGNAC	Gare Routière	05:55	06:50	08:00	10:30	12:20	14:40	17:15	18:40	20:00	21:30	08:00	11:00	15:45	10:30	15:45
	St Pierre	06:15	07:10	08:20	10:50	12:40	15:00	17:35	19:00	20:20	21:50	08:20	11:20	16:05	10:50	16:05
MONTGAILLARD	Montgaillard	06:22	07:17	08:27	10:57	12:45	15:07	17:40	19:05	20:27	21:57	08:27	11:27	16:12	10:57	16:12
BEAUVAIS-SUR-TESSOU	D999	06:24	07:19	08:29	10:59	12:49	15:09	17:44	19:09	20:29	21:59	08:29	11:29	16:14	10:59	16:14
SAINT-NAUPHARY	Mairie	06:34	07:27	08:39	11:09	12:59	15:19	17:54	19:19	20:39	22:09	08:39	11:39	16:24	11:09	16:24
MONTAUBAN	FOBIO		07:44													
	Gare SNCF	06:49	07:59	08:54	11:24	13:14	15:34	18:09	19:34	20:54	22:24	08:54	11:54	16:39	11:24	16:39
MONTAUBAN >> ALBI																
ALBI >> MONTAUBAN																
JOURS DE LA SEMAINE	LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	V	S	S	S	D+JF	D+JF
ALBI	Gare SNCF	06:00	06:50	08:00	12:20	13:15	14:25	17:30	18:30	21:15	23:15	09:00	12:20	18:30	12:20	18:30
	Mairie	06:15	07:05	08:15	12:35	13:30	14:40	17:45	18:45	21:30	23:30	09:15	12:35	18:45	12:35	18:45
SAINT-NAUPHARY	D999	06:25	07:15	08:25	12:45	13:40	14:50	17:55	18:55	21:40	23:40	09:25	12:45	18:55	12:45	18:55
BEAUVAIS-SUR-TESSOU	D999	06:27	07:17	08:27	12:47	13:42	14:52	17:57	18:57	21:42	23:42	09:27	12:47	18:57	12:47	18:57
MONTGAILLARD	Montgaillard	06:27	07:17	08:27	12:47	13:42	14:52	17:57	18:57	21:42	23:42	09:27	12:47	18:57	12:47	18:57
SALVAGNAC	St Pierre	06:34	07:24	08:34	12:54	13:49	14:59	18:04	19:04	21:49	23:49	09:34	12:54	19:04	12:54	19:04
GAILLAC	Gare Routière	06:58	07:48	08:58	13:18	14:13	15:23	18:28	19:28	22:13	24:13	09:58	13:18	19:28	13:18	19:28
	Lycée Victor Hugo	07:00	07:50		13:20	14:15				22:15	24:15	10:00	13:20	19:30	13:20	19:30
	Collège Pichery	07:01	07:51		13:21	14:16				22:16	24:16	10:01	13:21	19:31	13:21	19:31
	Rond Point	07:02	07:52		13:22	14:17				22:17	24:17	10:02	13:22	19:32	13:22	19:32
	Les 7 Fontaines	07:03	07:53		13:23	14:18				22:18	24:18	10:03	13:23	19:33	13:23	19:33
	La Crouzetterie	07:04	07:54		13:24	14:19				22:19	24:19	10:04	13:24	19:34	13:24	19:34
RIVIÈRES	Les Vignes du Bois	07:05	07:55		13:25	14:20				22:20	24:20	10:05	13:25	19:35	13:25	19:35
	Centre	07:06	07:56		13:26	14:21				22:21	24:21	10:06	13:26	19:36	13:26	19:36
	Les Favarels	07:07	07:57		13:27	14:22				22:22	24:22	10:07	13:27	19:37	13:27	19:37
	Lacourtade	07:08	07:58		13:28	14:23				22:23	24:23	10:08	13:28	19:38	13:28	19:38
LABASTIDE-DE-LÉVIS	Begout	07:09	07:59		13:29	14:24				22:24	24:24	10:09	13:29	19:39	13:29	19:39
	Durestat	07:10	08:00		13:30	14:25				22:25	24:25	10:10	13:30	19:40	13:30	19:40
MARSSAC-SUR-TARN	Route de Toulouse	07:11	08:01		13:31	14:26				22:26	24:26	10:11	13:31	19:41	13:31	19:41
	Lamartine	07:13	08:03		13:33	14:28				22:28	24:28	10:13	13:33	19:43	13:33	19:43
ALBI	Centre Universitaire	07:24	08:14		13:44	1										



Service Civique
**Solidarité
Seniors**



**Tu as entre 18 et 25 ans (jusqu'à 30 ans en situation de handicap) ?
Tu veux te sentir utile au quotidien en donnant le sourire aux
personnes âgées ?**



L'EHPAD Petite Plaisance de Salvagnac

**recherche 2 volontaires en
Service Civique !**

**L'objectif : favoriser le lien social
entre les résidents, proposer des
activités individuelles et collectives**

- > 6 à 8 mois d'engagement
- > mission de 24h / semaine
- > indemnisé 600 € / mois

**Contact // Claire au 07 65 18 88 90
cmasquelier@sc-solidariteseniors.fr**



Scanne le QRcode
pour découvrir les
missions
disponibles !